



COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

Ayer's Cliff, le 1^e mars 2021

PRISE DE POSITION DU CONSEIL QUANT AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS 2021-01 ET 2021-02 ZONE REC-5 À LA SUITE DE LA CONSULTATION POPULAIRE.

Un avis de consultation écrite a été publié le 20 janvier 2021 concernant les projets ci-haut mentionnés avec échéance le 10 février 2021.

Plus de 70 citoyens ou organismes ont répondu à l'appel. De ce nombre, une très large majorité de participants se sont prononcés formellement contre les changements proposés.

À la demande de plusieurs résidents des zones connexes et dans un souci de complète transparence, le conseil a choisi de bonifier la consultation publique au moyen d'une visioconférence le 9 février 2021. Afin de pouvoir offrir toutes les informations utiles, le promoteur a été invité à participer en priorité pour exposer le bien-fondé de sa demande. Une cinquantaine de personnes ont assisté à l'évènement.

À cela, s'est ajoutée une couverture médiatique soutenue dans les jours précédant et suivant l'échéance de la consultation.

L'ensemble de ces faits, des arguments et des commentaires, souvent constructifs, ont amené le conseil à reconsidérer l'acceptabilité sociale et les fondements à la base des changements sous étude.

Le conseil en est venu à la conclusion que les projets, tels que rédigés actuellement, ne répondent pas correctement aux critères de précision souhaitables pour une saine gestion de ce territoire, incluant les zones adjacentes.

Compte tenu de nos réserves maintenant importantes quant à la précision des projets, le conseil considère inapproprié de les soumettre inutilement à l'approbation populaire, d'autant qu'il est hautement souhaitable que ces projets soient précisés. En conséquence l'adoption est reportée jusqu'à nouvel ordre.

Cette décision ne change pas l'intention de base : le conseil, en principe, soutient toujours l'idée du changement de zonage pour permettre le résidentiel dans la zone du Ripplecove.

Dans cette optique, le conseil croit nécessaire et urgent de revoir avec le promoteur l'ensemble des changements possibles et des réalisations prévues afin d'arriver à trouver le meilleur compromis et répondre ainsi aux meilleurs intérêts de la communauté au sens large.

Pour informations
Bastien Lefebvre
819-838-5006
dq@ayerscliff.ca



Press release
For immediate publication

Ayer's Cliff, March 1st, 2021

**COUNCIL'S POSITION ON THE PROPOSED BY-LAWS 2021-01 AND 2021-02 ZONE REC-5
FOLLOWING THE PUBLIC CONSULTATION.**

A written consultation notice was issued on January 20th, 2021 regarding the above-mentioned projects with a deadline of February 10th, 2021.

More than 70 citizens or organizations responded to the call. Of these, a large majority of participants were formally against the proposed changes.

At the request of several residents of the related areas and in the interest of complete transparency, the Council chose to enhance the public consultation through a video conference on February 9th, 2021. To be able to offer all the pertinent information, the promoter was invited to participate in order to explain the merits of his application. Approximately 50 people attended the event.

In addition, there was sustained media coverage in the days before and after the consultation deadline.

All these facts, arguments and comments, often constructive, have led the Council to reconsider the social acceptability and the basis for the changes under consideration.

The Council concluded that the projects, as currently drafted, do not correctly meet the criteria of precision desirable for the sound management of this territory, including adjacent areas.

Given our now significant reservations about the accuracy of the projects, the Council considers it inappropriate to submit them unnecessarily for popular approval, especially as it is highly desirable for these projects to be specified. As a result, adoption is postponed until further notice.

This decision does not change the basic intent: the Council, in principle, still supports the idea of rezoning to allow residential in the Ripplecove area.

With this in mind, the Council believes it is necessary and urgent to review with the promoter all possible changes and planned achievements in order to find the best compromise and thus respond to the best interests of the wider community.

For more information
Bastien Lefebvre
819-838-5006
dg@ayerscliff.ca